

Notre ONG a décidé depuis le début de l'année 2007 de venir en aide aux enfants orphelins de la guerre au Darfour, en se basant sur:

- la déclaration universelle des droits de l'homme,
- la déclaration universelle des droits de l'enfant,
- la convention de Genève de 1951 sur les droits des victimes de guerre.

De 2002 à 2007, pas moins de 17 résolutions des Nations-Unies dénoncent et condamnent les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les massacres contre les populations civiles du Darfour. Parmi ces populations civiles, les enfants orphelins sont les plus vulnérables, mais tous sont menacés et plusieurs centaines de milliers de civils innocents ont déjà péri.

Personne ne peut contester ces faits établis ni contester l'assistance légitime, nécessaire et indispensable à la survie des enfants orphelins du Darfour.

La convention de Genève de 1951, ratifiée par la France et par le Tchad, prévoit la possibilité d'offrir le droit d'asile à toute personne qui est persécutée dans son pays, avec une protection particulière pour les enfants orphelins.

La population du Darfour, dont les enfants orphelins, peut prétendre au droit d'asile en France selon les termes de cette convention.

Par ailleurs, la convention de Genève de 1951 précise qu'aucune poursuite pénale ne peut être engagée contre toute personne ayant aidé ou tenté d'aider une personne persécutée à obtenir le droit d'asile dans un autre pays.

Cette convention s'applique de plein droit au Tchad puisque ce pays a ratifié la convention.

Après une première évaluation menée au Soudan, ayant mis en évidence l'impossibilité d'une opération humanitaire efficace compte tenu des entraves délibérées du gouvernement Soudanais, notre opération a été lancée à partir du Tchad à compter du 17 Août 2007. L'ensemble de nos équipes ont été enregistrées auprès des services Tchadiens de l'immigration, et ont régulièrement obtenu les autorisations de circuler auprès du Ministère de l'Intérieur et du Gouvernorat de la région du Ouaddaï à Abéché, autorisations contresignées par le préfet en exercice de la ville d'Adré où nous avons implanté notre première base d'accueil pour les Orphelins du Darfour. Toutes les autorités étaient informées des activités de nos centres d'accueil pour orphelins à Abéché et à Adré, et nous avons suivi les procédures qui nous ont été indiquées par le Ministère de l'Intérieur. Aucune infraction ne peut donc nous être reprochée en matière d'immigration ou de règle de circulation à l'est du Tchad.

L'opération de sauvetage des orphelins du Darfour a été présentée en France et au Soudan sous le nom de "L'Arche de Zoé" et réalisée au Tchad, à la frontière soudanaise, sous le nom de "CHILDREN RESCUE" pour d'évidentes raisons de sécurité à l'égard des services de sécurité Soudanais qui pourraient menacer à tous moment nos équipes comme les enfants. L'ensemble de nos équipes ont été sensibilisées aux enjeux de sécurité et appelées à la plus grande discrétion tout au long de la mission afin de ne pas éveiller les services de renseignement Soudanais. Le changement de nom de notre organisation n'est ni un délit ni une infraction !

lors de l'implantation à Abéché et à Adré de nos centres d'accueil pour les enfants orphelins du Darfour, après les déclarations d'usage auprès des services du préfet et de la sécurité publique, nous avons reçu le soutien logistique et technique du HCR (fourniture de tentes, du groupe électrogène et de matériel radio), de l'UNICEF (fourniture de laits et de produits de renutrition pour les enfants) et de l'OTS (fourniture de médicaments). L'ensemble des agences onusiennes venaient régulièrement visiter nos bases pour évaluer le bon accueil et la bonne prise en charge des enfants orphelins du Darfour.

Notre équipe médicale, composée d'un excellent plateau technique, assurait les consultations médicales pour l'ensemble du personnel du HCR. L'hôpital d'Abéché, la base militaire française, M.S.F ou encore I.R.C. ont également fait appel aux compétences de notre équipe médicale pour les cas graves ou pour organiser des évacuations aériennes grâce à notre avion Piper Cherokee Six. Nos activités d'accueil des enfants orphelins du Darfour ont été organisées au grand jour et à la connaissance de tout le monde: autorités, population, ONG et partenaires Onusiens.

Personne n'a jamais contesté notre action ou demandé de l'arrêter.

Nous n'avons commis aucune infraction ni porté de nuisance ou de préjudice à qui que ce soit!

Avant le lancement de notre opération de sauvetage des orphelins du Darfour, l'ensemble des autorités françaises ont été informées de notre action et un réseau d'accueil d'urgence de plusieurs centaines de familles a été constitué pour permettre la prise en charge des enfants du Darfour.

Nous avons notamment informé :

- Le Ministère de l'Intérieur,
- Le Ministère de la Justice,
- Le Ministère des Affaires Étrangères,
- L'ensemble des députés et des sénateurs,
- Le juge pour enfant de Reims-Vatry,
- Plusieurs Conseils Généraux.

Nous avons également invité plusieurs journalistes afin de pouvoir témoigner du sauvetage des orphelins du Darfour.

Plusieurs articles de presse ont été diffusés entre mai et juillet 2007 et un site internet présente l'ensemble de l'opération.

Cette opération humanitaire de sauvetage des orphelins du Darfour, conforme au droit international et légitime par rapport à la souffrance de la population du Darfour, ne peut certainement pas être qualifiée de "secrète" ou de "clandestine" compte tenu de la très forte communication réalisée avant le lancement des opérations sur le terrain.

Nous avons accueilli dans nos centres des enfants qui nous ont été amenés et confiés par des chefs de village, qui nous ont certifié par oral et par écrit que ces enfants étaient bien des orphelins de père et de mère et originaires du Darfour. Les témoignages et les enregistrements vidéo le démontrent formellement et notre volonté de secourir des enfants orphelins du Darfour ne peut en aucune façon être mise en doute.

Nous n'avons commis aucune infraction dans ce cadre.

Si des enfants accueillis se révèlent être Tchadiens ou non orphelins, comme ils nous ont été présentés, alors les chefs de village se sont trompés, ont été trompés ou ont menti délibérément ou non.

Eux seuls peuvent alors s'expliquer sur l'origine des enfants et sur leur motivation à nous les confier définitivement en nous les présentant comme orphelins de la guerre au Darfour.

Dans tous les cas, notre ONG n'a commis aucune infraction en accueillant des enfants présentés comme orphelins du Darfour et nous aurions donc, au plus, été victime de fausses déclarations.

Par ailleurs, si ces enfants ne sont pas orphelins de père et de mère comme ils nous ont été présentés, il faut se demander pourquoi et comment les familles ont confié leurs enfants aux chefs de village qui nous les ont amenés? Il faut aussi se demander pourquoi ces "parents" ne sont jamais venus rendre visite ou réclamer leurs enfants qui sont restés plusieurs semaines dans nos centres? Il convient de se demander si il s'agit d'abandon d'enfants ou si seulement il y a bien un lien biologique entre les enfants et ceux qui prétendent seulement aujourd'hui être leurs parents?

Pour notre part, n'ayant jamais rencontré ces "parents" et ayant reçu les assurances que ces enfants étaient bien des orphelins du Darfour, on ne peut nous reprocher d'infraction ou nous prêter des intentions malveillantes.

A ce jour, faute de la moindre preuve du contraire, nous restons convaincus que les enfants qui nous ont été confiés sont bel et bien des enfants orphelins de père et de mère originaire du Darfour.

N'ayant pas été chercher ni prendre de force les enfants dans leur communauté ou chez leurs parents, puisque ces enfants ont été apportés dans nos centres par les chefs de village qui nous les ont confiés définitivement en attestant par écrit leur situation d'orphelins du Darfour, on ne peut pas nous reprocher d'avoir commis, ni eu l'intention de commettre, un acte d'enlèvement ou de rapt d'enfant !

Nous contestons formellement les accusations "d'enlèvement d'enfant en vue de compromettre leur état civil" puisque d'une part nous n'avons pas commis d'enlèvement d'aucune sorte et que d'autre part le seul état civil connu de ces enfants est celui d'orphelin du Darfour que nous avons tenté de protéger.

En octobre 2004, notre volonté d'évacuer vers la France des enfants orphelins du Darfour pour leur permettre d'obtenir le droit d'asile dans un pays en paix, est conforme au droit international et à la convention de Genève de 1951 et ne constitue pas une infraction.

Par ailleurs, la convention de 1951, ratifiée par le Tchad, précise qu'on ne peut pas poursuivre pénalement quelqu'un qui aurait aidé ou tenté d'aider une personne persécutée à fuir son pays pour obtenir le droit d'asile dans un pays en paix. Toute procédure dans ce sens serait donc contraire au droit international et applicable au Tchad.

Les 103 enfants orphelins du Darfour présentant tous un état de dénutrition plus ou moins avancé, signe de leurs conditions de vie précaires, plus pour certains, des pathologies médicales graves ou inquiétantes, étaient tous en danger en restant ou en retournant au Darfour et méritaient d'être protégés, soignés et évacués loin de la zone de guerre du Darfour pour leur sauver la vie.

Aucune infraction ou intention malveillante ne peut nous être reprochée dans ce cadre.

Notre volonté d'évacuer les 103 enfants orphelins du Darfour vers la France nous a conduit à affréter un avion, type Boeing 757 pour effectuer le transport. Cet avion a été affrété auprès d'une compagnie aérienne européenne qui a demandé et obtenu les autorisations nécessaires pour cette EVASAN auprès du Ministère Tchadien des transports et des services de l'ASSECNA. L'affrètement de cet avion, régulièrement déclaré et autorisé qui s'est posé à N'Djamena puis à Abéché, ne constitue pas la moindre infraction ou le moindre délit de la part de notre organisation.

Notre projet d'évacuation des orphelins du Darfour vers la France prévoyait, avant d'être arrêté, de présenter les enfants et le personnel humanitaire accompagnant aux services de l'immigration de l'aéroport d'Abéché, comme c'est le cas avant tout embarquement, puis aux services de Police Français à l'arrivée à l'aéroport de Reims-Vatry pour déclarer l'arrivée des enfants en France et leur permettre d'obtenir le droit d'asile conformément à la convention de Genève de 1951.

Plusieurs médias étaient présents pendant l'opération ainsi qu'à l'arrivée pour pouvoir témoigner de cette opération destinée à sauver des enfants orphelins du Darfour.

Cette volonté de transparence, tant vis à vis des services d'immigration Tchadiens et Français que vis à vis des médias, ne constitue pas la moindre infraction et dément formellement les rumeurs d'opération "clandestine" ou de "trafic".

- N'ayant pas "enlevé" ou "tenté d'enlever" des enfants de leur communauté ou de leur famille puisque ceux-ci nous ont été amenés et confiés par des chefs de village attestant de leur état d'orphelin de père et de mère et de leur origine soudanaise;
- N'ayant agi que par la volonté de sauver des enfants orphelins du Darfour conformément à la convention de Genève de 1951 qui le prévoit et le permet;
- N'ayant commis aucune infraction vis à vis des autorités Tchadiennes et des règles de circulation et d'immigration;
- N'ayant commis aucune infraction dans l'organisation et la réalisation de notre opération humanitaire destinée à sauver des enfants orphelins de l'enfer du Darfour;
- N'ayant pas failli dans notre mission d'accueil, d'hébergement et de soins des enfants orphelins du Darfour;
- N'ayant de toute façon évacué aucun enfant vers la France puisque l'opération d'EVASAN n'a pas eu lieu;
- N'ayant jamais eu d'intention malveillante;
- N'ayant jamais porté de tort ou de préjudice à quiconque;

Nous contestons formellement toutes les accusations "d'enlèvement", de "trafic", d'opération "clandestine", d'opération "illégal", de "pédophilie", de "trafic d'organes" et autres rumeurs calomnieuses sans aucun fondement et sans aucune preuve de la moindre infraction ou du moindre délit !

Nous contestons et démentons point par point chacune des rumeurs ayant entraîné et alimenté cette mascarade politico-médiatique destinée à mobiliser l'opinion publique contre nous et à égarer la justice dans sa recherche de la manifestation de la vérité.

- Nous contestons la rumeur "d'enlèvement d'enfants Tchadiens" car d'une part nous n'avons pas "enlevé" ou "tenté d'enlever" des enfants et que d'autre part aucune preuve formelle ne contredit aujourd'hui les chefs de village qui ont attesté que ces 103 enfants étaient des orphelins de la guerre du Darfour. Certains enfants ayant déjà franchis la frontière du Tchad après l'attaque de leur village du Darfour, parfois depuis plusieurs années, sont aujourd'hui présentés, à tort, comme des enfants Tchadiens car étant déjà sur le sol Tchadien au moment où ils nous ont été confiés par les chefs de village. En réalité, ils sont et demeurent d'origine et de nationalité soudanaise et demeurent des orphelins de la guerre au Darfour. A ce titre, ils peuvent tout à fait prétendre au droit d'asile en France selon les termes de la convention de Genève de 1951, ce qui n'est pas le cas des enfants Tchadiens qui, eux, ne sont pas persécutés par leur pays.

- Nous contestons la rumeur d'une "opération clandestine qui aurait eu lieu à 4 heures du matin pour échapper aux autorités" alors que d'une part cette opération était suffisamment présentée aux autorités Françaises et aux médias pour ne pas être

Considérée comme "clandestine", et que d'autre part à 4 heures du matin le 25-10-2007 la ville d'Abéché était placée sous un couvre-feu qui interdisait toute circulation. Notre opération d'évacuation aérienne était prévue le matin, en plein jour, après l'heure de fin du couvre-feu pour, d'abord avoir le temps d'effectuer les formalités d'immigration et, ensuite, permettre le décollage de l'avion avant les heures chaudes de la journée car un avion gros porteur à Abéché doit respecter certaines contraintes de pression atmosphérique. L'avion Boeing 757 est arrivé à Abéché à 7h30, en plein jour et à la vue de tous, et devait selon son plan de vol redécoller à 10h. On ne peut imaginer un seul instant une opération "secrète" et "clandestine" avec un avion gros porteur qui se pose en plein jour sur l'aéroport très surveillé d'Abéché ! Il faut par ailleurs préciser qu'une EVASAN aérienne ne peut constituer un moyen de transport "clandestin" compte tenu des autorisations préalables nécessaires et des contrôles des douanes et des services de l'immigration à l'embarquement et au débarquement. La théorie de l'opération aérienne "clandestine" ne résiste à aucune analyse !

Nous contestons la rumeur d'avoir "masqué la passerelle pour cacher les enfants" alors que nous avons préparé, à la demande de l'affruteur de l'avion, une passerelle d'embarquement d'une hauteur de 3 m 84 car l'aéroport d'Abéché ne disposait pas d'un tel équipement pour un avion gros porteur. Cette passerelle a été équipée de protections latérales anti-chute (garde-feu) comme

n'importe quelle autre passerelle au monde. Ces protections^{ce} latérales étaient d'une hauteur de 80 cm et n'aurait donc pas masqué des enfants qui mesurent entre 75cm et 1,40m pour les plus grands. Enfin, l'avion stationné sur le parking ouest de l'aéroport d'Abéché ne se trouvait qu'à quelques dizaines de mètres d'un poste de l'armée Tchadienne et à 50m de la base militaire française ce qui ne permet pas d'imaginer un embarquement "caché" en plein jour et à la vue de tous.

Nous contestons la rumeur d'une "fuite clandestine de nuit pour échapper aux parents" à qui nous aurions prétendu "accueillir les enfants dans nos centres pour quelques semaines" alors que d'une part il n'y a jamais eu de "fuite clandestine" comme expliqué ci-dessus, que d'autre part l'opération a eu lieu de jour et qu'enfin nous n'avons jamais rien déclaré ni même seulement rencontré ces soit-disant parents puisque ce sont uniquement des chefs de village qui nous ont amenés et confiés définitivement ces enfants comme le confirme les témoignages et les enregistrements vidéo diffusés par les TV.

Nous contestons la rumeur de "trou dans les murs des maisons pour fuir clandestinement" alors que d'une part il n'y a jamais eu de "fuite clandestine" comme démontré plus haut, et que d'autre part notre base d'Abéché était constituée de 3 maisons mitoyennes pour lesquelles nous avons demandé aux propriétaires de réaliser de larges ouvertures d'un mètre au moins sur les murs des jardins pour permettre une libre circulation entre les masses

Nous contestons les rumeurs de "maltraitance" des enfants, de "fausses maladies" ou de "faux pansements" dans le but d'évacuer clandestinement ces enfants.

Les enfants eux-mêmes mais aussi l'ensemble de nos 140 employés Tchadiens peuvent témoigner des soins et de l'affection donnés à l'ensemble des enfants que nous avons accueilli. Une équipe médicale composée de 5 médecins et de 8 infirmières s'est relayée pour assurer une prise en charge optimale des enfants et leur prodiguer les soins adaptés. Plus du tiers des enfants accueillis ont reçu des soins pour des pathologies plus ou moins graves (hépatite B, hépatomégalie, crises de paludisme, leishmaniose, Bithargiose, diarrhées résistantes, anémie profonde, etc...) et nombre d'entre eux auraient nécessité des compléments d'examen ou de soins à l'arrivée en France. Enfin, tous présentaient un état de dénutrition plus ou moins important révélant une vie dans des conditions précaires avant l'arrivée dans nos centres.

Si certains soins ont nécessité la pose régulière de pansements ou de bandages, d'autres soins placebo ou bandages vides ont permis de dédramatiser la prise en charge médicale pour ces enfants peu habitués aux soins et ont également permis de ne pas les effrayer lors de l'opération d'EVASAN qui les a finalement amusé.

Dans tous les cas, nos personnels soignants, Français et Tchadiens, ont assuré une prise en charge formidable des enfants et considèrent ces rumeurs plus qu'insultantes sans pour autant constituer la moindre infraction ou le moindre délit.

Nous contestons les propos du Colonel MAHAMAT, de l'Armée Nationale Tchadienne basée à Abéché, qui a déclaré "nous avoir confié des enfants Tchadiens de Tiné pour seulement deux semaines" alors que les enregistrements vidéo démontrent formellement qu'il nous a présenté les enfants à notre base d'Abéché, en présence du chef de village de Tiné, en certifiant qu'ils s'agissaient bien d'enfants orphelins du Darfour qu'il avait lui-même été chercher à Tiné-Soudan.

Lors de l'instruction judiciaire et des confrontations, Les représentants officiels de Tiné-Tchad, le maire, le secrétaire général et le sous-préfet, ont tous confirmé que le Colonel Mahamat était venu les voir en notre nom à la recherche d'enfants orphelins réfugiés du Darfour.

Nous sommes extrêmement surpris que le Colonel MAHAMAT, qui est la personne qui a été chercher les enfants dans leur communauté de Tiné, ne soit pas sommé par la justice de s'expliquer sur l'origine des enfants qu'il nous a confié ainsi que sur ses déclarations contradictoires. Il est lui aujourd'hui en totale liberté alors que tant de gens moins impliqués que lui dans cette affaire sont inculpés et incarcérés sur la simple base de rumeurs sans fondement et sans preuve et sur les propos contradictoires et contestés du Colonel MAHAMAT.

Nous contestons les rumeurs d'avoir escroqué nos fournisseurs alors que nous avons toujours mis un point d'honneur à payer en temps et en heure nos personnels et nos fournisseurs, et alors que notre coordinateur général Tchadien, M. HASSAN A DOUR

à reçu près de 20 millions de Francs CFA pour régler les factures en suspend et qu'il a visiblement gardé ces sommes pour lui-même en semblant bénéficier d'une certaine bienveillance ou protection des autorités. En effet, ses propos contradictoires ont été contestés par tous lors de la confrontation devant la justice mais il est ressorti libre quand tous les autres ont été inculpés et incarcérés! ???

Nous contestons les rumeurs "d'enrichissement" ou "d'activité lucratives" des humanitaires français alors qu'ils sont tous intervenus à 100% bénévolement et sur leur temps de congé professionnel sans solde!

Nous contestons les rumeurs de "trafic" qui induisent une notion de profit, d'achat et de revente alors que nous n'avons jamais "volé" ou "acheté" d'enfant ni versé une quelconque compensation pour accueillir les enfants orphelins du Darfour. Il n'y a jamais eu de "revente" ou de profit puisque les seules ressources de notre organisation sont basées sur les dons collectés par le réseau des familles d'accueil avant l'opération. Les dons effectués de manière libre, volontaire et désintéressée ont permis de financer les frais de cette opération de sauvetage et ne constitue en rien une infraction ou un délit.

Nous contestons la rumeur d'une "précédente évacuation de 74 enfants du Tchad vers la France", enfants qui auraient ensuite voyagé en train de Paris à Tournon, près de Vabry.

Cette rumeur est basée sur un billet de train de l'un de nos membres, billet qui porte la place n° 74 et qui est honteusement colporté comme un billet de train pour 74 enfants...

Par ailleurs, il n'y a jamais eu d'opération précédente et aucun enfant Tchadien ou soudanais n'a à ce jour été évacué vers la France.

A la lumière de tous ces éléments, nous dénonçons cette cabale politique et médiatique, faite de rumeurs et de calomnies sans aucune preuve, visant à manipuler l'opinion publique contre "des blancs voleurs d'enfants" alors que les humanitaires français n'avaient pour seule intention que de sauver des enfants orphelins de la guerre qui décime la population du Darfour.

A la lumière de l'instruction judiciaire, les faits, les témoignages, les enregistrements vidéo ainsi que les confrontations démontrent qu'il n'y a pas eu "d'enlèvement" ou de "tentative d'enlèvement" de la part de notre organisation qui a été accablée et humiliée par cette procédure engagée à notre encontre sans aucun fondement et sans aucune preuve.

Nous gardons l'espoir d'une justice équitable, impartiale et indépendante pour mettre fin à ces accusations mensongères et pour nous rendre notre liberté et notre dignité en déclarant que vouloir sauver des enfants de l'enfer du Darfour n'est pas un délit mais au contraire un geste d'humanité !

Fait à N'DJAMENA, le 23-11-2007


ERIC BRETEAU